

altersécurité infos

Lettre mensuelle d'information et d'analyse de Point Org Sécurité - N°19 Avril 2007

Signaux forts

Dénonciation des actes délictueux commis en entreprise : une idée à manier avec précaution !

Gérard Larcher, ministre délégué à l'emploi, veut mettre en place un système d'alerte qui permette aux salariés de dénoncer des activités délictueuses dans les entreprises. Comme le rapporte le *Figaro* du 7 mars dernier, cette idée fait même l'objet d'un rapport co-rédigé par le doyen de la faculté de droit de Montpellier, Paul-Henri Antonmattei, et le DRH d'Areva, Philippe Vivien.

On perçoit d'emblée les dérives d'une telle possibilité : dénonciations calomnieuses, ambiance suspicieuse, court-circuitage des instances traditionnelles que sont les CHST, les représentants du personnel ou les syndicats... Ce projet n'est pas sans danger. C'est pourquoi les syndicats seront consultés et une attention particulière sera apportée au cadre juridique.

Les actes risqués pour la santé concernés

Trois types d'actes seront, *a priori*, susceptibles d'être signalés au système d'alerte :

- ceux contraires aux lois, conventions, accords collectifs, règles éthiques et professionnelles qui nuiraient gravement au fonctionnement de l'entreprise ;
- ceux atteignant les droits et libertés individuelles des personnes ;
- et enfin ceux atteignant la santé psychique et mentale des salariés.

En outre, celui qui tirera la "sonnette d'alarme" sera protégé : "aucun salarié ne peut être sanctionné, licencié ou faire l'objet d'une mesure discriminatoire, directe ou indirecte [...] pour avoir utilisé de bonne foi un dispositif d'alerte professionnelle", est-il écrit dans le rapport. Ce système existe déjà de manière anonyme aux États-Unis. Reste à savoir s'il est transposable en France. L'intention est bien sûr louable. Mais l'enfer, dit-on, est pavé de bonnes intentions. ■

Ce rapport est téléchargeable à l'adresse suivante : www.cohesion sociale.gov.fr/IMG/pdf/Rapport_Ethique.pdf

Éditorial

Prévention des risques : la nécessaire prise en compte des mutations du travail

Ces dernières semaines, plusieurs événements ont profondément marqué la communauté de tous ceux qui, quel que soit leur statut, public ou privé, employeurs ou préventeurs, ont le souci de concourir à une amélioration des conditions de travail. Le premier est le procès de Claude Duviau, cet agriculteur qui, en 2004, avait abattu deux inspecteurs du travail venus contrôler son exploitation, avant de tenter vainement de mettre fin à ces jours. Le second est la série de suicides qui ont endeuillé le Technocentre Renault de Guyancourt.

Un monde du travail en profonde évolution

Ces événements dramatiques viennent d'abord rappeler qu'en ce début de XXI^e siècle, malgré les progrès accomplis, la souffrance fait encore partie du monde du travail. Les professionnels qui, comme les malheureuses victimes de Claude Duviau, œuvrent à la combattre méritent donc notre respect, parce qu'ils font un métier à la fois utile et difficile. Mais ces événements démontrent aussi que la souffrance professionnelle a évolué et qu'elle ne saurait être interprétée à travers le prisme réducteur d'une opposition entre employeurs et salariés, cadres et non-cadres, etc.

Historiens, sociologues ou économistes le constatent : le monde du travail connaît aujourd'hui une mutation profonde qui déplace les clivages et oblige à se doter de nouvelles grilles d'analyse. Comme l'écrit le sociologue Michel Lallement : "Les entreprises d'aujourd'hui n'ont plus rien de commun avec leurs aînées. Elles sont plus ouvertes à la concurrence internationale, sommées de répondre aux exigences de la clientèle, bien plus dépendantes des marchés financiers qu'hier, etc." ⁽¹⁾

Les nouvelles frontières de la souffrance au travail

Deux faits, parmi d'autres permettent d'en prendre la mesure. Le premier est le désarroi des cadres. Autrefois convoité et envié, ce statut valait garantie d'une vie professionnelle épanouissante. Comme le démontrent les suicides survenus au Technocentre de Renault, il faut revoir ce jugement. Dans un contexte économique tendu et instable, stress et perte de sens font partie de leur univers. De la même façon, il convient de reconnaître que ces nouvelles pathologies professionnelles n'épargnent pas les chefs d'entreprise. Comme le remarquait récemment l'un d'entre eux dans le quotidien *La Tribune*, "assimiler les patrons aux nantis du CAC 40, comme certains le font, c'est mépriser la situation réelle de ceux qui défendent deux tiers des emplois en France." ⁽²⁾ À l'évidence, rares sont les patrons qui bénéficient des "golden parachutes" dont la presse a largement parlé. Pour de nombreux chefs d'entreprises, le quotidien rime avec pression, stress, inquiétude. Il y a là l'accentuation d'une réalité déjà perçue par Jean Jaurès, lequel écrivait à l'aube du XX^e siècle : "Le patronat a ses misères qui ne sont pas les mêmes que celles de l'ouvrier, qui sont moins apparentes, mais qui souvent sont poignantes aussi. [...] Il y a des échéances qui pressent, il y a une baisse soudaine dans la valeur des produits et le crédit peut se dérober. Dans la moyenne entreprise il y a beaucoup de patrons qui sont eux-mêmes leur caissier, leur comptable, leur dessinateur, leur contremaître, et ils ont avec la fatigue du corps, le souci de l'esprit que les ouvriers n'ont que par intervalles." ⁽³⁾

La nécessaire prise en compte de ces mutations

Certains peut-être s'interrogeront : mais quel rapport cela peut-il bien avoir avec la prévention des risques professionnels ? Il nous semble au contraire que l'exercice de notre métier, il est vrai extrêmement technique, ne peut faire abstraction du contexte dans lequel il se déploie. Du reste, dans le cas de Point-Org-Sécurité, cette ignorance est impossible : en élaborant conjointement avec les employeurs et les salariés les documents uniques d'évaluation des risques professionnels, nos intervenants sont naturellement confrontés aux contraintes, au vécu et au ressenti des uns et des autres. Et il nous apparaît que prendre en compte leur parole est indispensable pour parvenir conjointement à une meilleure prévention des risques professionnels. C'est du moins ainsi que nous concevons notre métier. ■

(1) "Le travail - Une sociologie contemporaine", par Michel Lallement, Folio, coll. Essai, janvier 2007, 677 p., 10,30 €. (2) Olivier Lombard, dirigeant d'Ouest Audiovisuel, *La Tribune*, 07/03/07 (3) *La Dépêche de Toulouse*, 28 mai 1890.

Chaque mois, l'essentiel de la prévention des risques

● Risques scientifiques : surcroît de précaution

“Les établissements publics de recherche doivent désormais publier un bilan annuel de leur action dans le domaine de la prévention des risques scientifiques”, a déclaré François Goulard, ministre délégué à la Recherche, dans le journal *Les Echos* du 21 février. L’objectif est simple : éviter que certains chercheurs ne “se comportent comme des apprentis sorciers”. Cette mesure vise plus particulièrement les nanotechnologies et les dangers potentiels qu’elles pourraient entraîner. En l’état actuel des recherches, les scientifiques ne connaissent pas réellement les effets que certaines particules, réduites, peuvent avoir sur le corps humain. “Des particules normalement inertes comme le dioxyde de titane ou le carbone pourraient devenir toxiques en dessous d’un diamètre critique leur donnant la possibilité de pénétrer et de s’installer dans la cellule”, précise le quotidien. Au-delà, il s’agit aussi de rassurer l’opinion publique. Une enquête parue dans les *Echos* du 6 février dernier montre que 80 % des Français craignent des dérapages sanitaires résultant des activités scientifiques, technologiques et industrielles. Que cela plaise ou non, la prévention des risques est désormais une donnée incontournable de toute activité.

Pour en savoir plus : www.recherche.gouv.fr

● Lisibilité du Code du travail

Après deux ans de travaux, l’équipe du ministère de l’Emploi chargée de simplifier la partie législative du Code du travail est arrivée à ses fins. La nouvelle rédaction a été présentée en Conseil des ministres de 7 mars dernier. Aucune modification n’a été faite sur le fond. “Le souci général était d’avoir un code plus cohérent, plus clair, plus lisible afin de le mettre à la portée d’un chef d’entreprise et d’un syndicaliste”, explique Jean-Claude Combrexelle, directeur général du travail au ministère dans *La Tribune* du 8 mars 2007. Et de préciser : “On espère que l’entrée en vigueur des parties législative et réglementaire du nouveau code pourra intervenir en novembre 2007”.

● Création de postes de travail plus sûrs : l’apport du virtuel



Comment créer de nouveaux postes de travail en anticipant sur les problèmes de sécurité dont ils peuvent être l’objet ? Réponse : en utilisant un SAS Cube ! “Il s’agit d’une pièce cubique de 3 mètres de côté dont les panneaux sont des écrans” détaille le quotidien *Les Echos* dans un article du 8 mars 2007. “Le manipulateur [...] se retrouve immergé

dans un univers virtuel en trois dimensions. [...] Il peut alors désigner les objets de la scène, les manipuler et en modifier l’apparence.” Comme l’explique Jean-Louis Dautin, directeur opérationnel du Centre lavallois de ressources technologiques (Clarte), “l’objectif est d’anticiper afin de faire bien du premier coup”. À l’aide d’ingénieurs et de médecins du travail, le manipulateur du SAS Cube configure virtuellement les postes de travail. Grâce à ce processus, l’entreprise peut réduire ses coûts et ses délais de développement et diminuer les risques de problèmes physiques futurs des salariés

● Danger radioactif : une nouvelle signalétique

L’ISO (*International Standard Organisation*) vient de normaliser un nouveau pictogramme destiné à avertir toute personne - en particulier non spécialiste - du danger présenté par une source radioactive. L’idée de créer un nouveau pictogramme plus compréhensible du grand public que celui du “trèfle radioactif” utilisé actuellement s’est imposée comme une nécessité après plusieurs accidents : des personnes avaient été irradiées faute de comprendre la signification de l’ancien pictogramme.



Les efforts de prévention ne sont pas vains ! C’est ce qui ressort des statistiques des accidents du travail et des maladies professionnelles pour le secteur de la construction en 2005.

Un secteur exposé

Établies par l’INRS d’après les données de la Caisse nationale de l’Assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS) ces statistiques révèlent une baisse continue des acci-

BTP : la baisse du nombre d’accidents démontre l’utilité des efforts de prévention

dents du travail depuis 1990, même si le BTP reste le secteur professionnel le plus exposé aux risques. “En 2005, le BTP occupe 7,8 % des salariés mais recense 17,5 % des accidents avec arrêt et 21,7 % des décès.” Pour autant, la baisse est réelle. Ainsi, en 1990 on déplorait 361 décès, contre 103 en 2005. Une réduction d’autant plus significative que sur la même période, le nombre de salariés employés dans ce secteur a augmenté.

Activités et facteurs de risques

Les statistiques permettant aussi de cibler les activités à risque. En 2005, “les accidents du travail dans le BTP sont principalement la conséquence des manutentions manuelles (32,8 %), des emplacements de travail : cas des accidents de plain-pied (21,3 %) et des accidents comportant une chute avec dénivellation (17,9 %).” Enfin, les chutes de hauteur sont “la principale cause d’accidents graves et de décès dans le secteur du BTP”. Les décès

résultent surtout de chutes de toitures, terrasses, verrières et aussi d’échafaudages et coffrages.

Des maladies mieux prises en charge

En revanche, “le nombre des maladies professionnelles a progressé dans le BTP jusqu’en 2002”. Mais, comme le précise l’INRS, “ce fait résulte d’une plus large prise en charge et d’une meilleure reconnaissance des maladies professionnelles”. Si les troubles musculo-squelettiques sont les maladies professionnelles les plus courantes, c’est l’amiante qui provoque le plus de décès.

Ces statistiques prouvent que, contrairement à ce qui a longtemps été dit, accidents et maladies professionnelles ne constituent nullement des fatalités. Les progrès enregistrés par le BTP sont donc, pour tous les employeurs et les préventeurs, un encouragement à poursuivre les efforts entrepris. ■

Un rapport plaide pour une rationalisation du dispositif français de veille sanitaire

Le dispositif français de veille sanitaire bénéficie de personnels compétents et motivés, mais il mériterait d'être rationalisé ! C'est l'une des conclusions d'un rapport d'évaluation remis en octobre dernier à Xavier Bertrand, ministre de la Santé et des Solidarités.

“En moins de deux décennies, le dispositif de santé publique français, encore réduit au début des années 1990 à quelques bureaux d'administration centrale et à un réseau de médecins inspecteurs confrontés à de multiples tâches administratives, s'est construit et organisé en réponse à une succession de crises.” Cette création dans l'urgence, démontre certes la capacité de réactivité des pouvoirs publics. Mais elle n'est pas sans inconvénient : “Chaque nouvelle crise a le plus souvent suscité la création d'organismes ad hoc.”

Un système complexe né au fil des crises

Pour les experts, “la complexité du système s'est accrue de façon excessive. Les nouvelles structures se sont déposées par strates successives, sans remise en cause des anciennes. Au bout du compte, le dispositif représente un ensemble relativement confus, dans lequel le nombre d'interfares a augmenté de façon considérable, sans qu'il soit toujours possible d'y distinguer les fonctions et les métiers et sans qu'un véritable chef d'orchestre apparaisse”. Résultat : malgré le professionnalisme incontestable de chacun des acteurs de la veille, “le manque de liens opérationnels entre les agences nuit en outre considérablement à l'efficacité du dispositif global”.

Veille et surveillance : renforcer la coordination

Au chapitre de la veille sur les menaces potentielles, les auteurs du rapport déplorent que “l'Institut national de veille sanitaire (InVS) peine parfois à s'imposer comme tête de réseau”. En conséquence de quoi, “le dispositif de veille actuel manque ainsi de coordination. Les informations sont disponibles mais une organisation d'ensemble fait défaut. Des progrès doivent donc être faits dans le sens d'une formalisation des échanges en matière de veille”. Concernant la surveillance sanitaire des menaces identifiées, les auteurs remarquent que “si les réseaux et systèmes de surveillance réglementaires font preuve d'une efficacité certaine, une plus grande mobilisation des professionnels de santé, notamment des médecins libéraux, permettrait d'améliorer leurs performances”. Ils plaident aussi pour une meilleure coordination entre les surveillances animale, végétale et humaine.

Remédier à la confusion dans l'alerte

C'est cependant au niveau de l'alerte que les confusions sont les plus préoccupantes. “L'InVS a, aux termes de la loi du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique, un rôle particulier à jouer en matière d'alerte sanitaire. Cependant, les autres acteurs du dispositif peuvent déclencher des alertes et ce à tous les niveaux de la chaîne. Il est parfois difficile de déterminer à quel moment quels acteurs se saisissent de quels problèmes.”



À en croire le rapport, il en résulte de graves dysfonctionnements : “erreurs sur le destinataire de l'alerte, diffusion trop large ou trop fréquente, ce qui entraîne une désresponsabilisation des acteurs”.

Renforcer la recherche et l'analyse stratégique

Deux autres lacunes sont pointées par le rapport. Les auteurs estiment que le rôle des chercheurs est mal défini. Ils souhaitent développement de nouveaux tests biologiques ou de nouveaux moyens de traitement de l'information. Ils évoquent aussi l'instauration d'une “recherche alerte” ou “recherche opérationnelle” permettant de déduire rapidement des hypothèses à partir des données recueillies par le réseau de veille et de surveillance.

Enfin, ils soulignent le grave déficit d'analyse et de pilotage stratégique du dispositif : “pour participer au dialogue avec les agences sous tutelle sur la définition de leur agenda, pour organiser la recherche en urgence ou la recherche opérationnelle, pour fournir des solutions documentées aux décideurs politiques, au total pour rendre les procédures d'alerte opératoires, la nécessité de construire une compétence stratégique s'impose.”

Les propositions de réformes

Afin de remédier aux déficiences identifiées, les auteurs du rapport ont formulé des propositions visant à “franchir une nouvelle étape pour un modèle plus simple, plus réactif, plus complet et plus efficace”. Dans chaque domaine passé en revue, une démarche graduée est proposée. Les pouvoirs publics ont donc le choix : soit mettre en œuvre “des recommandations permettant une amélioration rapide du dispositif”, soit engager “des réorganisations plus lourdes, nécessitant des concertations étendues”. Une chose est cependant certaine : face à l'importance de l'enjeu, ni les acteurs de la veille sanitaires, ni les citoyens ne comprendraient que le système soit simplement laissé en l'état. Les uns comme les autres méritent un dispositif clarifié et rationalisé. ■

Pour aller plus loin :

- **Dossier “Veille et sécurité sanitaires” du Centre d'analyses stratégiques** - Outre une synthèse du rapport de la mission d'évaluation, ce dossier comprend une réflexion poussée sur les agences sanitaires et un débat entre trois chercheurs spécialistes des questions sanitaires. Il peut être consulté librement à l'adresse suivante : <http://www.strategie.gouv.fr/revue/sommaire.php3>

- **Rapport de la mission d'expertise et d'évaluation de la veille sanitaire en France** - Ce rapport rédigé par Jean-François Girard, Françoise Lalonde, Louis-Rachid Salmi, Stéphane Le Boulter et Laetitia Delannoy (2006) est téléchargeable sur le site Internet du Ministère de la Santé et des Solidarités : www.sante.gouv.fr

Jour après jour, les spécialistes de Point Org Sécurité scrutent l'actualité éditoriale en vue de présenter aux lecteurs d'*Altersécurité* un large panorama de ce qui se publie autour des pôles d'intérêt qui sont les nôtres. Ces publications constituent un baromètre signalant les orientations, les motivations, les préoccupations et les tendances du moment en matière de sécurité et de santé au travail.

● **"Toxic - Obésité, malbouffe, maladies : enquête sur les vrais coupables", par William Reymond, Flammarion, 354 p., 20 €.**

Après avoir enquêté sur l'affaire Dominici, l'assassinat de JFK et les secrets de Coca-Cola, le journaliste américain William Reymond s'est penché

sur l'évolution de notre alimentation quotidienne. Selon lui, "en trente ans, à notre insu, l'alimentation a changé dans des proportions dramatiques. Désormais les fruits et légumes sont chargés de pesticides cancérigènes, les desserts sont saturés en acides gras nocifs..." Pour l'auteur, si rien n'est fait pour renouer avec une ali-

mentation plus saine, sous l'effet conjugué de l'épidémie mondiale d'obésité et de la multiplication de certains cancers, "l'espérance de vie de nos enfants sera plus courte que la nôtre". Volontiers sensationnaliste, le tableau brossé par cet ouvrage retient, à l'évidence, les faits et les études qui vont dans le sens de sa démonstration alarmiste. Sans négliger les conséquences possibles de certaines pratiques contestables, il convient donc de voir dans ce livre un nouveau témoignage de l'extrême sensibilité de l'opinion publique aux risques.

● **"Liberté, égalité... sécurité", sous la direction de Nicolas Arpagian, Éditions Dalloz, 252 pages, 25 €.**

"Faudra-t-il finir par modifier la devise républicaine, en remplaçant le terme de Fraternité par celui de Sécurité ?" En posant cette question provocatrice, les auteurs de cet ouvrage collectif entendent attirer l'attention sur "la montée en puissance d'un désir commun pour davantage de sûreté pour les personnes et leurs biens". Juristes, hauts fonctionnaires, universitaires ou professionnels de la sécurité, ils analysent cette demande nouvelle sans cacher les contradictions qu'elle recèle : "On veut en même temps plus de policiers, mais payer moins d'impôts. On veut un même niveau de sécurité partout en France, alors que 50 % de la population est rassemblée sur 5 % du territoire. On veut des agents de sécurité privée irréprochables tout en ne choisissant que les moins chers lors des appels d'offres, etc." Pour les auteurs, une chose est sûre : "la demande de sécurité va modeler durablement la société française." ■



"Le travail. Une sociologie contemporaine"

Travaillons-nous comme nous le faisons il y a encore vingt ans ? Non, répond le sociologue Michel Lallement : "hier devoir moral et symbole d'appartenance, le travail s'impose de plus en plus aujourd'hui comme un moyen d'affirmation de soi". Le travail est "fondamentalement en voie de transformation, tout comme les modes d'organisation et d'action auxquels en pratique il renvoie".

Des entreprises en mutation

Cette transformation n'est pas sans conséquence sur les préoccupations professionnelles qui sont les nôtres. Michel Lallement remarque ainsi l'apparition de nouvelles pathologies professionnelles : "on situe habituellement au milieu des années 1980 le moment où les questions de souffrance psychique au travail commencent à s'imposer comme un nouveau problème social. Quelques années plus tard, les enquêtes françaises sur les conditions de travail confirment le diagnostic. Entre le début et la fin de la décennie 1990, elles enregistrent une croissance de la pénibilité mentale dans le travail, une crainte accrue de subir des sanctions en cas d'erreur, une pression de l'urgence de plus en plus pesante, etc."

À mesure que le monde du travail évolue, de nouvelles formes de pénibilité et de nouveaux risques apparaissent. Tout l'enjeu consiste à les

prévenir et les réduire afin de contribuer, d'un même mouvement à la stabilité de notre société et à la sécurité des personnes physiques et à la performance des entreprises.

En effet, l'expérience prouve qu'une politique dynamique de prévention des risques professionnels est toujours un atout pour les entreprises. La prévention ne contribue pas seulement à baisser le nombre d'arrêts maladie et d'accidents du travail qui réduisent mécaniquement la productivité. Elle contribue aussi à renforcer la motivation et l'engagement des salariés.



En effet, l'expérience prouve qu'une politique dynamique de prévention des risques professionnels est toujours un atout pour les entreprises. La prévention ne contribue pas seulement à baisser le nombre d'arrêts maladie et d'accidents du travail qui réduisent mécaniquement la productivité. Elle contribue aussi à renforcer la motivation et l'engagement des salariés.

Permanence de la valeur travail

Du reste, Michel Lallement constate que le travail reste une valeur centrale de la société. L'individu entend surtout "puiser dans son activité professionnelle toutes les ressources possibles au service de son épanouissement personnel. Responsabilité, autonomie, implication subjective : tels sont les maîtres mots qui s'imposent à tous". Désormais, pour les salariés, l'épanouissement et la motivation vont de pair. Or, comment obtenir l'une et l'autre sans garantir, au minimum, un environnement de travail sain et sûr ?

"Le travail - Une sociologie contemporaine", par Michel Lallement, Folio, coll. Essai, janvier 2007, 677 p., 10,30 €.

altersécurité infos

La lettre de
Point Org Sécurité

4, rue Preschez, 92210 Saint-Cloud - Tél : 01 46 02 44 01

Retrouvez-nous sur Internet :

Le site général de POS : www.point-org-securite.com

L'assistance à l'évaluation des risques professionnels : www.evrp.org

Le site de la lettre : www.altersecurite.org